REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260702-320726-DE

N°320726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	14
De votants	14
Procuration	0

Objet :

Modification de la délibération : choix des entreprises pour la rénovation du bâtiment au 4 rue de la fontaine

Date de la convocation :
29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Steven BREXEL, Renaud RABRET, Nicolas GOUYA (19h15)

Absente excusée : Hélène MARTIN

Secrétaire de séance : Sandrine DUVAL
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Considérant la nécessité de réaliser la rénovation du bâtiment jouxtant la mairie pour la création d'un logement social conventionné,
Vu le code général des collectivités locales,
Vu le marché de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT, sans publicité et mise en concurrence et conformément au décret 2022 -1683 du 28 .12.2022 modifié,
Vu la délibération n°471025 du 2.10.2025
Vu le nouveau devis de la SARL BOIVIN de Coëtmieux concernant la mise à jour des surfaces et la modification des prix pour le choix du carrelage et de la faïence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide la modification du lot 4 comme suit :

Lot n°	Dénomination du lot	Montant des offres HT	Noms des entreprises
4	Carrelage et faïences	8 125.07 €	SARL BOIVIN de Coëtmieux

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260702-320726-DE

- et autorise le Maire à signer le devis à la SARL BOIVIN de Cesmieux,
- il est précisé que le budget communal 2026 a les crédits nécessaires pour le règlement.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 9 juillet 2026

Secrétaire de séance
Sandrine DUVAL

Le Maire,
Jean-François CORDON